

Découvrez le nouveau Radio-Canada.ca. Testez notre site bêta. Testez notre site bêta. [En savoir plus](#)

[Je l'essaie →](#)

ICI  ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
+ DE RÉGIONS 

[ACCUEIL](#) | [SANTÉ](#)

# Les stationnements du CISSS-AT deviendront payants dès septembre

PUBLIÉ AUJOURD'HUI À 14 H 48



Le stationnement du CISSS-AT à Rouyn-Noranda Photo : Radio-Canada/Boualem Hadjouti

**À compter de septembre 2017, toutes les aires de stationnement des établissements du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS-AT) seront payantes.**

*Avec les informations de **Boualem Hadjouti***

La direction affirme qu'elle va appliquer la nouvelle politique de gestion des stationnements votée jeudi par le conseil d'administration. Cette politique vise à harmoniser les tarifs de stationnement dans les établissements de santé, tel qu'exigé par une directive du ministère de la Santé de 2016.

### **Quelques exceptions à la règle**

Par exemple, les usagers des Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et des établissements de santé du Témiscamingue, qui pouvaient se stationner gratuitement, devront désormais payer. Le directeur adjoint à la Direction des services techniques et logistiques, Stéphane Lachapelle, précise cependant qu'il y aura des exceptions.

« Partout dans tous nos sites, ça va être gratuit pour une période de 30 minutes et moins, une tarification d'un dollar pour une période d'une heure, deux dollars pour deux heures et 3,75 maximum journaliers, énumère-t-il. Il va y avoir une tarification pour les utilisateurs fréquents, [par] exemple 10 dollars par semaine pour la clientèle d'hémodialyse. Dans les CHSLD, ça va être payant aussi. Par contre, on émet des vignettes gratuites pour les familles immédiates des personnes qui y sont hébergées. À ce niveau-là, elles n'auront pas à payer des tarifications de stationnement si leur parent est hébergé dans un CHSLD de la région. »

En 2016, les tarifs de stationnement ont rapporté 850 000 dollars au CISSS-AT. Ce montant sert à la gestion des aires de stationnement, conformément à la directive du ministère de la Santé.

### **Une « taxe déguisée », dit l'APTS**

L'imposition de nouveaux tarifs est une « taxe déguisée », croit pour sa part l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS). Pour le porte-parole régional, Jacques-Michel Audet, cela aura des conséquences sur les poches des citoyens les plus vulnérables.

**« Ce qu'on demande, c'est qu'on donne l'accès de façon gratuite à la population aux services de santé et services sociaux, qu'on favorise une gratuité, qu'on cesse de piger dans les poches des contribuables québécois et témiscabitiens. »**

— *Jacques-Michel Audet, porte-parole de l'APTS*

### **Pétition déposée à l'Assemblée nationale**

L'APTS a lancé une pétition en mai dernier sur le site de l'Assemblée nationale afin de réclamer la gratuité du stationnement dans les établissements de santé. La pétition qui a recueilli plus de 10 800 signatures a été déposée le 9 juin dernier par Diane Lamarre, porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et d'accessibilité aux soins.

